

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 168 Vœu relatif à la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens.es en lycée général et technologique.

Le Conseil de Paris,

Pour la rentrée prochaine, les élèves de troisième formulent des vœux pour être affectés.es en seconde générale et technologique en suivant une nouvelle procédure d'affectation rattachant à chaque collège 5 lycées de proximité vers lesquels les collégiens.nes seront « prioritairement » affectés.es.

Ce rattachement pour chaque collège parisien à 5 lycées pour le « niveau de proximité 1 » d'affectation prioritaire remplace désormais les quatre secteurs géographiques au sein desquels les futur.es lycéens.nes étaient affectés.es en fonction de leurs résultats scolaires et de la prise en compte de leur statut éventuel de boursier.

Nous alertons dès l'annonce de cette nouvelle procédure sur les moyens à déployer en terme d'accompagnement et de pédagogie pour sa compréhension et son appropriation par les élèves et leurs familles. Nous restons très vigilants.es sur ce point d'autant plus que les collèges sont désormais fermés, ainsi que sur la problématique des élèves sans affectation à la rentrée scolaire.

Cette nouvelle procédure fait de l'Indice de positionnement social le critère central de répartition des élèves, censé favoriser la mixité dans les établissements.

Nous partageons l'objectif affiché de vouloir une plus grande mixité scolaire à Paris. Cependant, nous constatons l'émoi provoqué par cette réforme dans plusieurs arrondissements et ses effets pour certains établissements.

La Ville et l'Académie de Paris travaillent conjointement depuis plusieurs années via l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE) pour se doter d'outils permettant de mieux lutter contre la forte ségrégation sociale et scolaire qui touche les établissements parisiens, en particulier les collèges.

La mixité est un facteur de meilleure réussite scolaire pour le plus grand nombre comme le démontrent les études scientifiques : elle tire vers le haut les élèves en difficulté et permet de développer pour les bonnes élèves des capacités à transmettre et à accompagner celles et ceux qui en ont besoin.

Les collèges parisiens disposent d'équipes éducatives de grande qualité, qui accueillent une population scolaire socialement mixte et qui présente des résultats honorables, notamment au regard des orientations post-3^{ème}.

Cette mixité à l'école est fragile et n'est pas égale entre tous les collèges parisiens, ceux-ci subissent par ailleurs une nette concurrence de l'enseignement privé, contribuant à faire de l'Académie de Paris la plus ségréguée de France.

Le travail mené sur la carte scolaire depuis plusieurs années contribue à renforcer et à favoriser la mixité scolaire dans les collèges parisiens, notamment ceux perçus comme moins attractifs.

Cependant, la nouvelle « cartographie » Affelnet engendre un grand décalage entre ambitions affichées et les effets sur la mixité.

Le rattachement des lycées de « niveau de proximité 1 » aux collèges selon la nouvelle procédure Affelnet n'apparaît pas équitable dès lors que des lycées ont une aire de recrutement couvrant des collèges aux IPS très différents selon les territoires. Certains ne se voient rattacher aucun collège à IPS élevé ou à l'inverse aucun à IPS faible parmi leurs « niveau de proximité 1 » de recrutement et leur situation géographique peut reproduire le phénomène sur les établissements qui s'y rattachent via le « niveau de proximité 2 ».

La limitation à 5 lycées « niveau de proximité 1 » par collège pour l'affectation prioritaire gagnerait à être étendue pour favoriser la mobilité des élèves non boursiers mais dont la cotation serait insuffisante pour être affecté vers un Lycée appartenant aux niveaux 2 ou 3.

À ce jour, l'affectation des élèves boursiers a été annoncée comme relevant d'une procédure spécifique sans plus de détail.

Nous renouvelons nos alertes sur le calendrier de mise en place de cette procédure, présentée le 3 mars pour une période de saisie des vœux d'affectation s'ouvrant au 10 mai. Il ne permet pas d'ajuster le dispositif sans créer une confusion préjudiciable à tous et toutes. De plus ce calendrier, ajouté au contexte de crise sanitaire, a rendu impossible des rencontres et des échanges entre les collèges et nouveaux lycées d'affectation possibles.

Sur proposition de Nathalie Maquoi et des élu.es Génération.s, de Raphaëlle Rémy-Leuleu et des élu.e.s du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu :

- Qu'un rééquilibrage soit opéré pour les établissements à faible IPS et pour lesquels la nouvelle procédure Affelnet ne règle pas la problématique d'une trop faible mixité dans les lycées, compte tenu de l'actuelle « carte scolaire » et des lycées qui leur sont rattachés en « niveau 1 » ;
- Qu'il soit envisagé par le Rectorat d'étendre au-delà de 5 le nombre de lycées « niveau 1 » auxquels sont rattachés certains collèges parisiens souffrant d'un déficit de mixité ;
- Que les spécialités du bac général, ainsi que les options facultatives de 1^{ère} et de terminale générales offertes par chaque lycée soient clairement présentées pour permettre un choix éclairé des élèves et de leurs familles, que les modalités et conditions d'accès aux groupes de spécialité et aux groupes d'options facultatives soient explicitées, que les possibilités réelles de changement de lycée à l'issue de la classe de seconde soient communiquées et que dans chaque « niveau de proximité » soient offertes toutes les spécialités et options facultatives de terminales possibles
- Qu'une communication spécifique soit faite à destination des élèves boursiers et de leur famille afin de limiter leur « auto-censure » dans l'expression des vœux, en les incitant notamment à formuler des choix de lycées dans les niveaux de proximité 2 ou 3.
- Que la « carte » des affectations soit élaborée pour favoriser des déplacements d'élèves dans la capitale dans les deux sens, qu'ainsi il y ait autant d'élèves allant de la périphérie vers le centre que d'élèves allant du centre vers la périphérie.
- Que le comité de suivi mis en place par le Rectorat sous l'égide de Julien Grenet puisse, dès les premières analyses des publics accueillis par lycée, formuler des préconisations afin d'ajuster la procédure et la « carte » pour atteindre au mieux les objectifs fixés par la réforme, en terme de mixité notamment.